

## Le SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau, vers toujours plus de sobriété foncière !

Le Schéma de Cohérence Territoriale, élaboré sous l'égide du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau, est un document de planification qui porte la vision d'avenir du territoire à l'échelle des trois communautés de communes qui composent son périmètre (communauté de communes de Hanau La Petite Pierre, communauté de communes de l'Alsace Bossue, communauté de communes du Pays de Saverne).

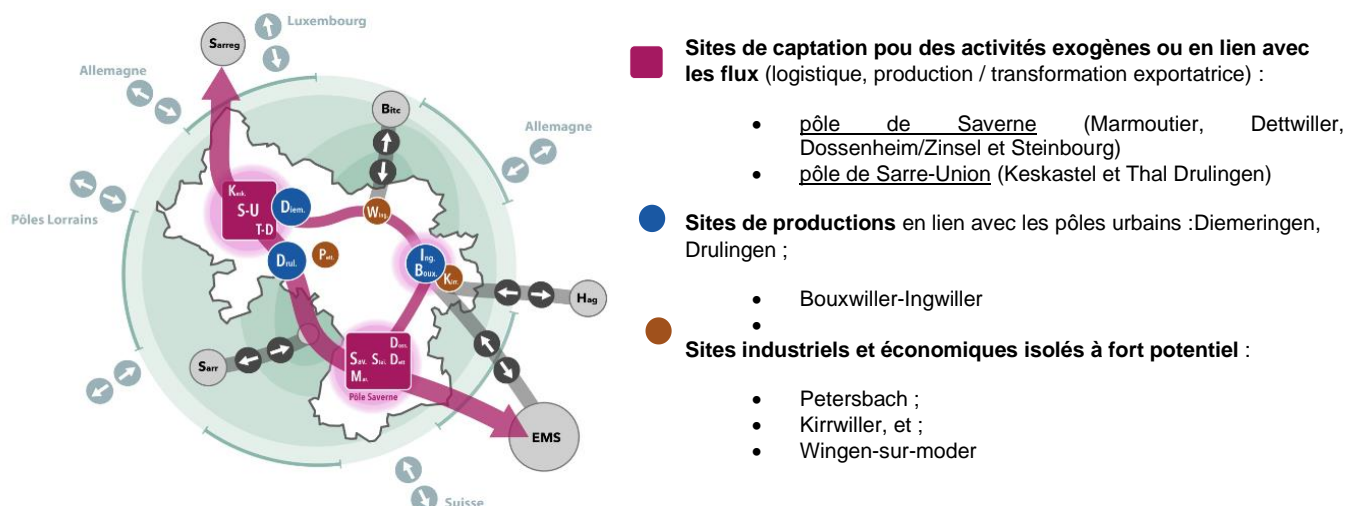
Le SCOT fixe ainsi le cadre, à 20 ans, de toutes les politiques publiques à l'échelle du Pays de Saverne Plaine et Plateau et propose un aménagement du territoire au cœur des transitions écologique, climatique, énergétique et numérique.

Engagé depuis début 2019, l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Pays de Saverne Plaine et Plateau en est à sa troisième étape : le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

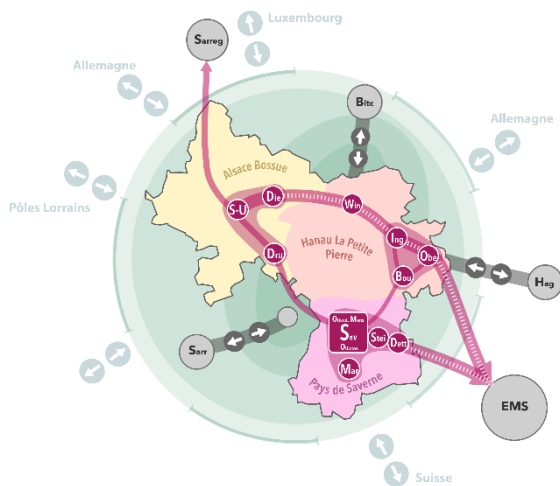
Le DOO constitue la feuille de route pour la mise en œuvre du projet. En tout, ce sont 13 objectifs qui sont affichés dans le document d'orientation et d'objectifs du SCOT, du développement économique, aux capacités d'accueil résidentielles, d'équipements et de déplacements, jusqu'aux transitions écologiques et climatiques.

De plus, depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021, le principe de réduction de la consommation foncière qui doit tendre vers la zéro artificialisation nette à 2050, est renforcé. C'est donc un nouveau modèle de développement d'aménagement et de développement des territoires qui s'impose à tous et qui demande de se réinventer sur tous les plans et notamment nos modes de vie !

Dans ce contexte, les élus ont donné la priorité au foncier économique afin de soutenir l'économie industrielle du territoire et ses grands comptes et ont défini une armature économique du territoire localisant les extensions des zones d'activités économiques.



Un autre levier de la sobriété foncière est le renforcement des centralités par le principe acté de non création de nouvelles zones commerciales périphériques et du développement résidentiel privilégié à partir d'un maillage de pôles sur le territoire concentrant activités, commerces, services, et transports collectifs (cf. carte de l'armature urbaine).



- **Un pôle majeur** (Saverne, Monswiller, Ottersthal et Otterswiller) assurant une fonction structurante à l'échelle de l'ensemble du territoire. Les équipements et services supérieurs (théâtres, spécialistes de santé, lycée...) sont implantés au sein de ce pôle ;
- **Des pôles secondaires**, appuyant la complémentarité fonctionnelle entre les centralités du territoire, en accueillant des commerces de niveau intermédiaire, des équipements industriels, des gares et des attracteurs touristiques. Ces pôles sont :
  - Marmoutier, Dettwiller et Steinbourg
  - Bouxwiller, Ingwiller, Wingen/Moder et Obermodern ;
  - Sarre-Union, Diemeringen et Drulingen.

Le SCOT engage aussi le territoire dans la préservation de sa richesse patrimoniale, bâtie et naturelle, notamment par l'utilisation d'éco matériaux (bois, pierre naturelle) et la préservation des continuités écologiques (carte de la trame vert et bleue).

La santé des habitants est aussi au cœur des questions de d'adaptation aux changements climatiques avec la prise en compte de risques naturels et le développement d'un urbanisme favorable à la santé (modes de déplacements actifs, végétalisation...).

La population est invitée à s'informer et participer aux travaux du SCOT en prenant connaissance des différents documents composant le SCOT et en contribuant.

Pour ce faire les différents documents composant le SCOT sont ouverts à la concertation publique et disponibles dans les locaux du Pays de Saverne Plaine et Plateau ou sur le site internet. Un registre de concertation est disponible dans les locaux du Pays de Saverne Plaine et Plateau, 10 rue du Zornhoff 67700 Saverne. Une adresse mail est également à la disposition des habitants : [concertationscot@paysdesaverne.fr](mailto:concertationscot@paysdesaverne.fr).

Vous pouvez également participer aux réunions publiques organisées dans le cadre de la concertation publique.

Pour en savoir + : [www.paysdesaverne.fr](http://www.paysdesaverne.fr)